C-LOG SOLUTIONS
La Moinerie
10, Impasse du Grand Jardin
35400 SAINT-MALO

Tél : +33 (0) 299 580 999
Fax : +33 (0) 223 152 909

Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales
Place de la République
CD 80 537
28 019 CHARTRES Cedex

A l'attention de Madame la Préfète

A Saint Malo, le 2 février 2019

Objet *: Dossier de demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'Environnement*
Etablissement C-LOG, ZAI Artenay-Poupry sur la commune de Poupry (28 140)

Madame la Préfète,

Je soussigné,

C-LOG SOLUTIONS
Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 500 000,00 €
N°SIRET : 53050077600014
Adresse du siège social : 10, Impasse du Grand Jardin à Saint Malo (35 400)

Représentée par Monsieur Benoit GARCON, agissant en qualité de directeur général, sollicite par la présente, en application de l'article R512-46-3 du Code de l'Environnement, l'examen d'une demande d'enregistrement relative à l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entreposage qui sera situé sur la commune de Poupry.

L'exploitation du site sera soumise à enregistrement au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
Il sera soumis à déclaration au titre des rubriques 2925 et 4331.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande d'enregistrement en trois exemplaires papier et un exemplaire numérique sur CD.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-3du Code de l'Environnement et pour une meilleure lisibilité du document, nous formulons la demande que le plan d'ensemble faisant figurer le rayon de 35 mètres autour de l'établissement soit présenté à l'échelle 1/500ème au lieu de 1/200ème.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur la Préfete, l'assurance de nos salutations distinguées.

Benoit GARCON